



MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE  
ET DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

IGN

INSTITUT NATIONAL  
DE L'INFORMATION  
GÉOGRAPHIQUE  
ET FORESTIÈRE

CHANGER  
D'ÉCHELLE

# CHANTIER NATIONAL ATLAS DE PAYSAGES GT4 – STANDARD PAYSAGES

PRESENTATION ET **DECISIONS**

IGN// 10.10.2023

Emilie Fleury-Jägerschmidt, DGALN

Dominique Laurent, IGN

# ORDRE DU JOUR

## Matinée : 9h-12h

- Cadrage introductif
- Tour de table des participants
- Etapes d'avancement de la démarche
- Enseignements de la phase de relecture de la version projet du Standard
- Remarques des utilisateurs portées en débat pour décision : Le Modèle conceptuel de données // Partie 1

## Pause déjeuner : 12h-13h30

## Après-midi : 13h30-16h30

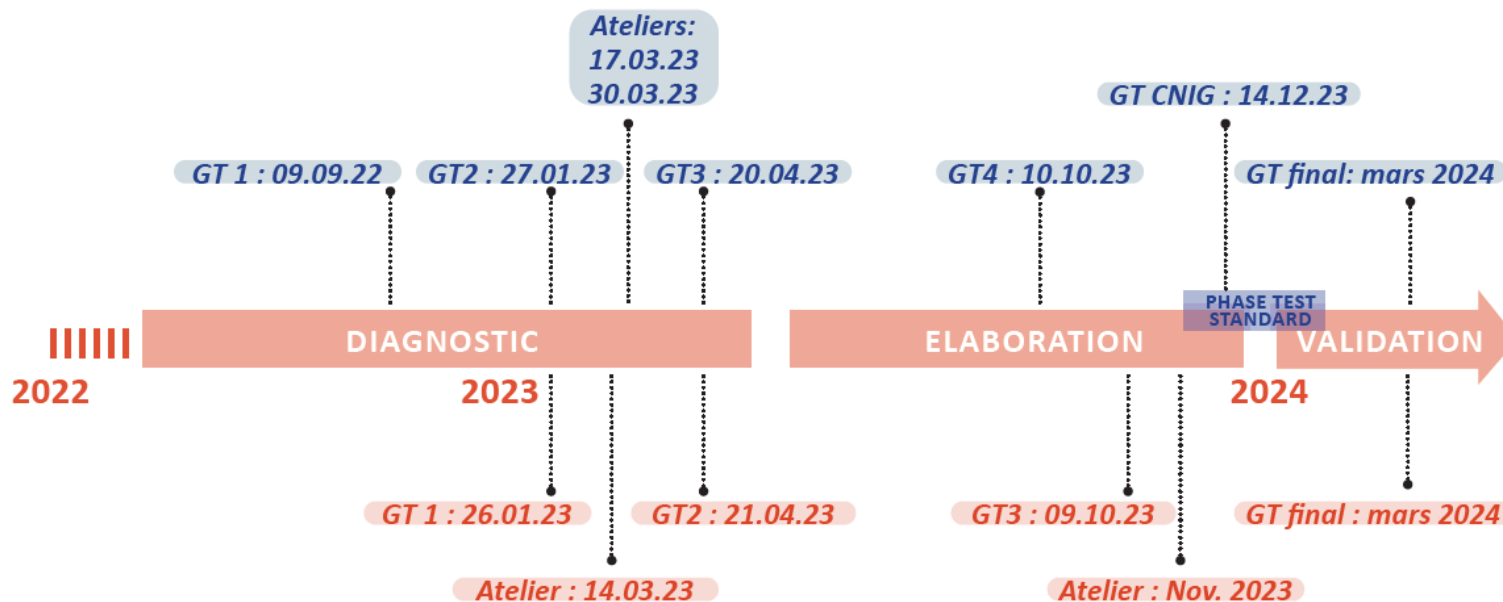
- Remarques des utilisateurs portées en débat pour décision : Le Modèle conceptuel de données – Types énumérés // Partie 2
- Validation de la phase projet du Standard, lancement de l'expérimentation

# RAPPEL DE LA DEMARCHE

- Lancement du **chantier national de la connaissance des Paysages dans le cadre de la transformation de l'action publique** du MTECT
- **Une feuille de route partagée** avec les acteurs du paysages pour actualiser la méthode atlas de paysages et la création du Standard Paysages
- **Un mandat validé par le CNIG** et mis en œuvre avec l'opérateur public IGN avec pour objectif de :
  - ✓ **favoriser l'interopérabilité** des données paysages avec celles relatives à la planification et faciliter la prise en compte du paysage dans les documents de planification et d'urbanisme;
  - ✓ **harmoniser les modes de production et les critères des données géographiques** relatives aux paysages ;
  - ✓ permettre aux collectivités et leurs établissements de **mieux prendre en compte la donnée paysage au niveau des décisions d'aménagement**;
  - ✓ **Évaluer l'impact paysager**.

# TOUR DE TABLE DES PARTICIPANTS

# ETAPES D'AVANCEMENT DE LA DEMARCHE



# ENSEIGNEMENTS DE LA PHASE DE RELECTURE

- De nombreuses contributions de différents utilisateurs qui confortent ce choix de phase de relecture
- Les contributions ont été classé en trois catégories, avec des commentaires IGN/DHUP en couleur comme suit et visible sur GITHUB :
  - ✓ les remarques générales (appréciation essentiellement, commentée de jaune/plus rarement bleu) ;
  - ✓ les remarques spécifiques pouvant être intégrées (jaune);
  - ✓ les remarques spécifiques qui nécessitent validation ou non retenues (bleu) => **Objet du GT4**

# ENSEIGNEMENTS DE LA PHASE DE RELECTURE

**Ce qui est acté dans les grandes lignes (en plus des remarques spécifiques intégrées):**

- la **reprise rédactionnelle du standard**, avec un MCD révisé complet (pour la phase de relecture volontairement scindé), les concepts généraux, une simplification des énoncés, moins jargonneux pour une appropriation large + types énumérés ;
- **quelques ajouts au MCD** : les conditions générales d'utilisation (en attribut de la classe document paysage) et les liens vers la classe atlas ;
- de **mieux renseigner le volet métier** et **d'y verser des définitions** claires qui sont employées dans le standard (découpages paysagers, EP, SUP, UP, dynamiques) et référencer la méthode;
- **l'harmonisation de l'écriture** des attributs et proposer une même nomenclature /structure de nommage pour tous les champs, la préciser et pour tout le document ;
- **le statut de préconisations nationales** pour ce Standard et non à caractère obligatoire (pas de réglementation qui y fait référence) ;
- la **reprise de la première de couverture** et **des définitions des valeurs et leur référencement**.

# REMARQUES DES UTILISATEURS PORTEES EN DEBAT POUR DECISION : LE MCD // PARTIE 1

- 1 Le périmètre du document
- 2 Les formalités techniques
- 3 Le resserrement des attributs des découpages paysagers
- 4 Les contraintes topologiques
- 5 Les limites du découpage paysager
- 6 La demande d'un 3eme OCS au découpage paysager
- 7 Le formalisme commun sur l'identification des découpages paysagers EP>UP>SUP
- 8 Les précisions portant sur les dynamiques
- 9 Quelle utilisation des données OCS GE ?
- 10 Quelle utilisation des données Continuités écologiques régionales (Standard biodiversité)?



## Lecture partagée du Modèle Conceptuel de Données (MCD)

### Décision du GT Standard :

- Dans la classe AtlasPaysage, ajout d'un lien facultatif vers l'OPP
- Dans la classe AtlasPaysage,, ajout de 2 attributs, maitrise d'ouvrage et maitre d'œuvre (producteurs de l'atlas), avec plusieurs valeurs possibles en remplacement de l'attribut auteur
- Préciser le caractère optionnel de la classe limite Découpage Paysager
- Le code département et de la région ont une multiplicité quelconque sur tous les découpages paysagers pour autoriser leur rattachement à plusieurs périmètres administratifs : validation du changement de multiplicité
- Validation de l'ajout des dynamiques à toutes les classes de découpages paysagers
- Validation de l'ajout des conditions d'utilisation du document (texte et URL) sur la classe document paysage
- Demande de faire apparaitre sur les liens l'UP comme échelle référence et les autres découpages paysagers comme secondaires. Le cœur de l'atlas c'est l'UP et les autres découpages sont des bonus. Le GT méthode reconnaît également ce principe en signalant l'UP comme échelle obligatoire, l'EP comme une possibilité, la SUP optionnelle.

## 1. Le périmètre du document

Pour l'attribut « typeAtlas », la demande est portée d'ajouter les EPCI, SCOT, PNRs (acté)

Sommes-nous d'accord pour ces ajouts EPCI, SCOT sur cet attribut ? Est ce que les EPCI et les SCOT ont des données paysages qui pourraient relever de ce Standard.

### Décision du GT Standard :

Le MCD présenté avec l'attribut « typeAtlas » est conforme. Il comprend les valeurs « région », « département », « parcNaturel » et « autre » qui autorise tout complément de structures porteuses d'atlas de paysages et de son standard.

## 2. Formalités techniques **A titre informatif**

### \*Classe d'objet : DecoupagePaysager : Liste des attributs

identifiant	
Définition	Chaîne de caractères identifiant de façon unique le découpage paysager au sein de l'atlas dans lequel il a été défini
Type	CharacterString
Multiplicité	1
Statut	obligatoire
Remarque	Il est conseillé d'utiliser un système simple d'identification, par exemple une suite d'entiers ou un acronyme tiré du nom du découpage.

#### A titre informatif :

Il faut assurer l'unicité de l'identifiant au sein d'une même classe dans la perspective d'une future base nationale. Pour les données paysage, le meilleur moyen d'y parvenir serait d'avoir 2 attributs :

- Un identifiant local au formalisme libre, respectant les pratiques usuelles (ex : 1, 2, 3 ... ou A1, A2, A3 ou sigle)
- Un identifiant global qui pourrait être obtenu par concaténation de l'identifiant de l'atlas (pour lequel il y a quelques consignes de formalisation) et de l'identifiant local de l'UP.

## 2. Formalité technique

### \*Classe d'objet : DecoupagePaysager : Liste des attributs

#### lienPageAtlas

Définition	Lien vers la partie de l'atlas de paysage décrivant le découpage paysager.
Type	URL
Multiplicité	1
Statut	Obligatoire
Remarque	Il est attendu que l'atlas soit en ligne et donc que le lien se fasse vers la page d'un site web. Si le découpage paysager est décrit sur plusieurs pages de l'atlas, donner le lien vers la page d'introduction

La publication des données doit-elle être conditionnée avec un atlas en ligne ? Prévoir une exception au caractère obligatoire?

#### Décision du GT Standard :

La publication des données intervient après celle de l'atlas de paysages.

Le Standard renseigne des données géographiques dont la substance est livrée par l'atlas de paysages

Le lien dans le Standard renvoie vers le numéro de page de la fiche UP du PDF atlas (ou de la page web) avec la sélection de la page ciblée (exemple du lien entre le PLU et le GPU).

A terme, peut s'envisager la publication sur le géoportail de l'IGN pour centraliser l'information de façon pérenne.

### 3. Le resserrement des attributs des découpages paysagers

Doit-on supprimer ces attributs ?

Pour les attributs « Population estimée » et « densité estimée », la suppression est validée sur validation du GT.

Pour les attributs « superficie » « altitude minimale » et « attitude maximale », certains utilisateurs souhaitent le supprimer, êtes-vous d'accord avec ces propositions?

**Décision du GT Standard :**  
Ces 5 attributs sont supprimés des trois découpages paysagers.

<b>superficie</b>	
Définition	Superficie en km <sup>2</sup> du découpage paysager
Type	Decimal
Multiplicité	1
Statut	Obligatoire
Remarque	Les limites d'un découpage paysager étant souvent floues sur le terrain, il est recommandé d'indiquer la superficie d'un découpage à une résolution adaptée, i.e. pas trop détaillée.
<b>populationEstimée</b>	
Définition	Population estimée du découpage paysager, exprimée par le nombre d'habitants
Type	Integer
Multiplicité	[0..1]
Statut	facultatif
Remarque	Cet attribut vise à donner un ordre de grandeur de la population d'un découpage paysager. Il ne s'agit ni d'une valeur précise, ni d'une valeur officielle.
<b>densitéEstimée</b>	
Définition	Densité estimée du découpage paysager, exprimée par nombre d'habitants au km <sup>2</sup> .
Type	Integer
Multiplicité	[0..1]
Statut	facultatif
Remarque	Cet attribut s'obtient en divisant l'attribut populationEstimée par l'attribut superficie. Cet attribut vise à donner un ordre de grandeur de la densité d'un découpage paysager. Il ne s'agit ni d'une valeur précise, ni d'une valeur officielle.
<b>altitudeMinimale</b>	
Définition	Altitude minimale du découpage paysager, exprimée en mètres
Type	Integer
Multiplicité	[0..1]
Statut	facultatif
Remarque	Cet attribut vise à donner un ordre de grandeur de l'altitude minimale d'un découpage paysager. Il ne s'agit ni d'une valeur précise, ni d'une valeur officielle.
<b>altitudeMaximale</b>	
Définition	Altitude maximale du découpage paysager, exprimée en mètres
Type	Integer
Multiplicité	[0..1]
Statut	facultatif
Remarque	Cet attribut vise à donner un ordre de grandeur de l'altitude maximale d'un découpage paysager. Il ne s'agit ni d'une valeur précise, ni d'une valeur officielle.

## 4. Les contraintes topologiques

### \*Classe d'objets UnitePaysagere : les contraintes topologiques

Le traitement de la donnée dans la V.01 n'autorise pas le recouvrement/chevauchement de découpage paysagers, entre-elles ou sur deux périmètres administratifs, ni de trou, ce qui est pourtant une réalité dans certains des atlas existants de paysages. Ces contraintes topologiques pour l'UP sont questionnées pour tous les autres découpages paysagers. Pour la future méthodologie et son standard, sommes-nous bien d'accord pour :

- pour les nouveaux atlas, préconiser des découpages qui ne se recouvrent/chevauchent pas et sans trou et donc de conserver les limites des classes découpages paysagers avec une indication sur leur caractère souvent flou?
- et d'autoriser l'exception pour les atlas existants ?

#### Décision du GT Standard :

La réponse est oui pour ces deux questions.

A noter l'exception pour les SUP, un découpage qui autorise les trous mais demande des SUP qui ne se recoupent et ne se chevauchent pas.

## 5. Les limites du découpage paysager

Les orientations prises sur les contraintes topologiques impactent la Classe d'objets LimiteDécoupagePaysager. En l'état, cette classe si elle est redondante pour la géométrie avec la classe de découpage, elle sert à avertir l'utilisateur du caractère plus ou moins flou de la délimitation des découpages paysagers.

Vous semble-t-elle utile?

### Décision du GT Standard :

Cette classe est utile et à conserver. Elle permet notamment d'évoquer la limite administrative d'un découpage paysager. Son statut doit être optionnel, pas obligatoire. Cette décision renvoie à la définition dans la méthode: la limite de l'Unité Paysagère est nette sur le découpage administratif; sinon, elle est par nature floue.

Etudier également la possibilité de tester les limites pendant la phase d'expérimentation (poser la question aux structures volontaires et à l'ESGT).

## 6. La demande d'un 3eme OCS au découpage paysager

### \*Classe d'objets DecoupagePaysager (MotClefGenerique) et Classe d'objets UnitePaysagere (TypeLocal)

A la lecture des commentaires, il ressort un besoin de clarification entre ces deux attributs et la confirmation du maintien du type local. Pour rappel, les mots clefs génériques permettent de compléter l'information relative au découpage paysager (ils peuvent fournir un 3eme, 4eme, 5 eme... OCS), alors que le type local rattaché à l'UP a vocation à être renseigné seulement pour les atlas qui ont établi une classification locale des UP.

Sommes-nous bien d'accord sur l'opportunité de ces deux attributs qui sont distincts et non redondants ? Sommes-nous bien d'accord qu'il n'y a pas de nécessité d'ajouter un 3eme OCS ?

#### Décision du GT Standard :

- Point de vigilance sur des valeurs qui se recoupent au niveau des champs.
  - Apporter la précision d'utilisation de la classification nationale et des mots clefs génériques / type local dans le Standard.
- Les mots clefs sont validés par le comité de l'atlas de paysages lors de son élaboration, actualisation. Ils ont vocation à apporter de la précision sur le découpage paysager (ambiance principale ou dominante qui peut être matérielle ou immatérielle).



## 7. Formalisme commun sur la description des découpages paysagers EP>UP>SUP

Dans le GT Méthode, il a été acté l'élaboration de mots clefs pour qualifier l'UP et ses dynamiques (fiche UP à lier au Standard + classes de découpages paysagers liées entre-elles). Les contributions pointent un besoin de qualifier les EP et les SUP à l'identique des UP. Ce qui supposerait de faire ce même travail de classification pour toutes les échelles de découpages paysagers dans la méthode pour être ensuite décliné dans le Standard.

- Les EP sont des cas de découpage paysager, à ce titre, ils ont des informations paysagères comme le nom, les mots clefs, un texte descriptif mais pas d'attributs de classification. Dans cette version projet de Standard, ce traitement est volontaire car le classement par dominante serait complexe (ORO,OCS). Es que cette demande d'attributs de classification (typologie ORO, OCS) à la classe objet Ensemble Paysager correspond à un besoin réel d'utilisation, dans la méthode et dans le standard ?
- Les SUP peuvent former la partition de l'atlas, doit-on ajouter des attributs de classification (typologie ORO, OCS) à leur classe d'objet ? Doit-on faire apparaître sous forme d'attributs (ORO, OCS1, OCS2), soit de les qualifier comme les SUP ?

### Décision du GT Standard :

La réponse est non pour les deux questions.

Assumer un standard fondé sur UP qui autorise de façon plus estompée les 2 autres découpages paysagers (comme validé en GT3 Méthode).

## 8. Les précisions portant sur les dynamiques

### \*Classe Dynamique : quantitatif et qualitatif ?

#### **objetEvolution**

Définition	Caractéristique paysagère sur laquelle porte l'évolution. Il peut s'agir d'une caractéristique quantitative (comme par exemple, un changement d'occupation du sol) ou d'une caractéristique qualitative (comme ...)
Type	Liste de valeurs (ObjetEvolution)
Multiplicité	1
Statut	obligatoire
Remarque	La dynamique est décrite par la combinaison de l'attribut « natureEvolution » et de l'attribut « objetEvolution ».

Es ce que le standard doit inclure des dynamiques qualitatives ou pas ?

#### **Décision du GT Standard :**

Réponse à aborder lors des travaux sur les types énumérés.

## 8. Les précisions portant sur les dynamiques

### \*Classe Dynamique : temporalité

De nombreux commentaires ont porté sur la date de référence ou un pas de temps pour l'observation des dynamiques. La temporalité des dynamiques peut varier de l'une à l'autre suivant l'objet d'évolution suivi ou être une donnée actualisée. La dynamique est l'observation d'une évolution depuis le dernier atlas ou plus générale ; dans le deuxième cas, il faudrait effectivement ajouter un attribut pour indiquer le pas de temps des dynamiques.

[Proposition d'aller vers une solution souple \(chaîne de caractères\).](#)

[Êtes-vous d'accord avec cette proposition ?](#)

#### Décision du GT Standard :

Le standard doit autoriser la possibilité d'actualiser à différents pas de temps les dynamiques et l'atlas. Cela renvoie à la méthode qui doit aussi autoriser la mise à jour des dynamiques sans actualiser tout l'atlas. Ainsi, la date d'observation de la dynamique peut être différente de celle de l'atlas, de l'UP (et ceci pour chaque dynamique). Le chapeau du Standard doit préciser qu'il s'agit d'une traduction de l'atlas à l'échelle de l'UP. Si la dynamique a un début différent de la date de l'ancien atlas, cela doit être documenté dans l'attribut « description »

#### description

Définition	Texte libre décrivant la dynamique de façon plus détaillée ou plus adaptée que la combinaison natureEvolution + objetEvolution.
Type	CharacterString
Multiplicité	[0..1]
Statut	Facultatif
Remarque	Cet attribut est à utiliser en particulier lorsque le titre de la dynamique dans l'atlas ne correspond qu'imparfaitement aux valeurs proposées par le standard

#### dateObservation

Définition	Date à laquelle la dynamique a été observée.
Type	Date
Multiplicité	[0..1]
Statut	Obligatoire
Remarque	Cet attribut est à utiliser lors de chaque mise à jour ponctuelle d'une dynamique particulière sur un découpage paysager donné. Une révision systématique des dynamiques est cependant à renseigner au moyen de l'attribut « dateRévisionDynamiques » de la classe AtlasPaysage

## 8. Les précisions portant sur les dynamiques

### \*Classe Dynamique : le lien avec le découpage paysager de la SUP

La demande est portée pour que les dynamiques soient aussi portées à l'échelle d'une SUP. Un lien supplémentaire est possible pour le niveau attendu pour chaque découpage paysager. S'il devait être accepté, l'ajout se ferait aussi sur le standard.

Es ce que l'on souhaite mettre des dynamiques sur les SUP ? (avec la même liste de valeurs possibles, types énumérés)

#### Décision du GT Standard :

La réponse est oui, les dynamiques sont à mettre sur les SUP.

## 9. Quelle utilisation des données OCS GE pour le Standard Paysage ?

Ce Standard est le référentiel national dont les données sont en cours de livraison aux départements (jusqu'à fin 2024). Sa création vise dans un premier temps à outiller les services de l'Etat et les collectivités pour effectuer le suivi d'occupation des sols (enjeu de suivi du ZAN). Il est utilisable aux différents échelons territoriaux pour la mise en place des politiques d'aménagement du territoire et des documents d'urbanisme. Il délivre des millesime N et N-3 avec une mise à jour automatique tous les 3 ans par l'IA. Son objet n'englobe pas toute les couvertures du sol prévues dans la version projet du Standard paysage. Pour autant :

- Partageons nous l'analyse que la mobilisation de ce Standard à l'énoncé des valeurs du Standard paysages est une opportunité ? Notamment pour observer l'évolution des dynamiques en terme de couverture du sol ? (L'observation des dynamiques nécessitent l'emploi d'un même standard d'un millésime à l'autre)

[https://geoservices.ign.fr/sites/default/files/2022-11/DC\\_OCS\\_GE\\_1-1.pdf](https://geoservices.ign.fr/sites/default/files/2022-11/DC_OCS_GE_1-1.pdf)

<https://geoservices.ign.fr/documentation/donnees/vecteur/ocsge>

<https://storymaps.arcgis.com/stories/193550c4e4af4f92845201d74ca8a002>

### Décision du GT Standard :

La typologie sur OCS GE est pertinente pour renseigner les dynamiques car elles reposent sur l'évolution de l'occupation des sols (surtout pour les données urbaines). En revanche, c'est moins évident pour la classification de la typologie nationale pour laquelle le paysage doit disposer de sa propre liste. Notre objectif est de caractériser les dominantes paysagères en s'appuyant sur les Standards existant lorsque c'est possible et de compléter avec les termes du paysages.

## 10. Quelle utilisation des données « Continuités écologiques » pour le Standard Paysage ?

La proposition de l'OFB est de contribuer à la construction d'un vocabulaire commun sur les paysages qui servira de base à un standard de données. Cela pourrait se faire par l'ajout de terme du Standard CNIG des continuités écologiques régionales au Standard Paysage. Les 5 sous trames identifiés au niveau national à partir de l'analyse de l'occupation des sols ou à partir d'une cartographie de la végétation (indexé au SRADDET- PADDUC et SAR) sont : « milieu boisé » « milieu ouvert » « milieu humide » « cours d'eau » « milieu littoral », il définit notamment les objets suivants : réservoir / obstacle / corridor / cours d'eau et de fragmentation de l'espace.

Partageons –nous l'intérêt de cette proposition pour trouver à intégrer des valeurs afin de favoriser les croisements entre les données de la TVB et celles des atlas de paysages ?

[https://www.trameverteetbleue.fr/sites/default/files/181001\\_standard\\_cnig\\_cer\\_v2018.pdf](https://www.trameverteetbleue.fr/sites/default/files/181001_standard_cnig_cer_v2018.pdf)

Le dictionnaire de la base de données : [https://inpn.mnhn.fr/docs/TVB/Dictionnaire\\_BD\\_TV\\_B\\_2017.pdf](https://inpn.mnhn.fr/docs/TVB/Dictionnaire_BD_TV_B_2017.pdf)

### **Décision du GT Standard :**

En accord avec l'OFB, cette proposition d'articulation est renvoyée dans l'indication de Standard existant pouvant intéresser le Paysage et qui seront à indiquer dans le Standard. De la même façon, dans la méthode, cette ressource avec les atlas de la biodiversité seront indiqués pour la phase de diagnostic.

# PAUSE DEJEUNER

# REMARQUES DES UTILISATEURS PORTEES EN DEBAT POUR DECISION : LE MCD – LES TYPES ENUMERES // PARTIE 2

1 Les typologies (ORO/OCS)

2 Les valeurs des dynamiques



## 1 Les typologies ORO/OCS

Ces typologies permettent la description du découpage paysager à partir de ses dominantes. Celles-ci sont définies dès l'élaboration de l'atlas de paysages ou actualisation pour préparer la mise en Standard. Dans la version actuelle du Standard, le choix s'est porté sur la mobilisation de Standard existant « CLT » « OCS ». Suivant la décision d'emploi du Standard OCS GE, ces valeurs sont à renommer lorsque c'est possible à partir des données de ce Standard plutôt qu'OCS et CLT.

Class Paysagers	Découpages		TYPE ENUMERE ORO APRES CONTRIBUTIONS
« Type énuméré »			
<u>Type Orographie</u> (obligatoire)			
+ marin			+ marin
+ sous-marin			+ insulaire
+ insulaire			+ littoral
+ littoral			+ fluvial/rivière/Cours d'eau
+ fluvial			+ lacustre
+ lacustre			+ plaine
+ plaine			+ plateau
+ plateau			+ colline
+ colline			+ coteau
+ coteau			+ vallée
+ vallée			+ montagne
+ montagne			+ <u>Autre Relief Marqué</u>
+ massif			
+ relief Marqué			

Partageons-nous cette proposition issue des contributions?  
 D'autres modifications doivent-elles être apportées?

## Type énuméré ORO validée en GT4 (obligatoire)

Marin (dont sous-marin)

Insulaire

Littoral (dont presqu'île)

Cours d'eau (valeur générique)

Lacustre

Plaine (dont plaine alluviale, terrasse)

Plateau

Coteau

Vallée

Montagne

Autre relief marqué (dont colline, monts, etc.)

## Décision du GT Standard :

Définir la classification de la typologie validée pour ORO avec des exemples qui illustrent ce que la valeur couvre ou pas. Exemple volontairement laissé dans le tableau à titre indicatif avec la valeur « Marin » dont la définition précisera la prise en compte des milieux sous –marin ou encore l'exemple de la montagne de Reims qui ne ressort pas de la valeur « montagne » mais de « autre relief marqué ».

**Partageons-nous cette proposition**  
**Issue des contributions?**  
**Quels modifications / ajouts apporter pour**  
**compléter la typologie?**

Class Découpages Paysagers	
« Type énuméré»	TYPE ENUMERE OCS APRES CONTRIBUTIONS
TypeOCS (obligatoire)	
+ urbanisé	Urbain continu
+ urbain	Urbain discontinu
+ péri-urbain	
+ industrie	Industriel zone d'activités économiques (commercial, artisanal)
+ rural	rural
+ bocage	bocage
+ vigne	
+ élevage	
+ lisière	Lisière et ripisylve
+ frange	
+ prairie	Pelouse
+ culture	Terre arable / terre cultivée
+ lande	Lande
+ forêt	Forêt
+ milieuBoisé	Boisement
+ milieuNaturel	
+ milieuHumide	« eau » : Plan d'eau, cours d'eau, Mer/Océan et zone humide
+ eau	Cours d'eau : Cours d'eau naturel ou aménagé, bras naturel ou aménagé, canal, espace de mobilité, autre.
+ estuaire	
+ carrière	
+ infrastructure	
	+ Roche
	+ Neve et glacier

Class Découpages Paysagers
Type énuméré Dominante Paysagère
Paysage bâti continu
Paysage bâti discontinu
Paysage d'infrastructure (dont paysage de l'énergie)
Paysage agricole
Paysage ouvert naturel
Paysage boisé
Paysage en eau ou humide

### Décision du GT Standard :

Le type énuméré « OCS » est remplacé par « Dominante paysagère »

Définir la classification de la typologie validée pour Dominante Paysagère avec des exemples qui illustrent ce que la valeur couvre ou pas.  
Le tableau donne la liste des valeurs décidées en GT.

.

## 2 Les valeurs des dynamiques

L'article 6 de la Convention du Conseil de l'Europe sur le Paysage, qui guide la connaissance des paysages, enjoint les parties signataires « *à analyser leurs caractéristiques ainsi que les dynamiques et les pressions qui les modifient [et] à en suivre les transformations* ».

Cette évolution des paysages résulte souvent des interactions de plusieurs facteurs, naturels ou humains : érosion, progression de l'habitat, évolution des valeurs associées aux éléments perçus, changements globaux, mutations agricoles, évolution de l'activité économique, catastrophe naturelle, aménagements structurants... **Les interrelations entre les différents facteurs d'évolution d'un paysage sont particulièrement perceptibles dans les changements des modes d'occupation du sol.** L'évolution intègre aussi d'autres composantes telles que la modification des perceptions\* et représentations\* sociales. Ainsi, l'évolution d'un paysage concernent à la fois sa part matérielle (ce qui est vécu, la physionomie du territoire = Standard) et sa part immatérielle (les valeurs et représentations associées à ce qui est perçu).

<b>Les valeurs portant sur « artificiel » : Urbain, infrastructures, activités, mobilités, constructions</b>	<b>TYPE ENUMERE OCS APRES CONTRIBUTIONS</b>
<b>ObjetEvolution (Obligatoire)</b>	
+ zonesArtificialisées	zones urbanisées
+ zonesUrbanisées	
+ zonesUrbaniséesRéseauTransport	
+ zonesUrbaniséesPériphérie	
+ zonesUrbaniséesMitage	
+ activitésCommerciales	activités (industrielles, commerciales, portuaires, maritimes, polder, artisanales).
+ activitésIndustrielles	
+ activitésPortuaires	
+ activitésMaritimes	
+ infrastructuresTransport	+infrastructuresTransport
+ extractionMatériaux	+extractionMatériaux
+ équipementsSportifsOuLoisirs	+équipementsSportifsOuLoisirs
+ constructionsTypeGrandsEnsembles	
+ constructionsTypeOriginel	
+ constructionsTypeMixte	
+ constructionsTypeLotissement	+ constructionsTypeLotissement
+ constructionsTypeInformelle	+ constructionsTypeInformelle
+ connexionCentreUrbain	

Partageons-nous cette proposition issue des contributions?  
 Quels modifications / ajouts apporter pour compléter ces valeurs?

#### Décision du GT Standard :

Pour les valeurs des dynamiques portant sur « Artificiel », « milieu naturel », « agricole », « milieu humide/eau » reprendre le Standard OCS GE / Couverture des sols en laissant libre de choix.

Les Valeurs portant sur « milieu naturel »	TYPE ENUMERE OCS APRES CONTRIBUTIONS
<b>ObjetEvolution (Obligatoire)</b>	
+ milieuxOuverts	
+ fragmentationEspace	Lien TVB ?
+ zonesForêts	Zones Forêt
+ zonesForêtsConifères	Zones autres espaces boisés
+ zonesForêtsFeuillus	Zones autres espaces boisés
+ zonesForêtsMêlanguées	Zones autres espaces boisés
+ zonesBoisées	
+ zonesLandes	
+ zonesPelouse	
+ zonesSables	

Partageons-nous cette proposition issue des contributions?  
Quels modifications / ajouts apporter pour compléter ces valeurs?

#### Décision du GT Standard :

Pour les valeurs des dynamiques portant sur « Artificiel », « milieu naturel », « agricole », « milieu humide/eau » reprendre le Standard OCS GE / Couverture des sols en laissant libre de choix.



Les Valeurs portant sur « agricole »	TYPE ENUMERE OCS APRES CONTRIBUTIONS
<b>ObjetEvolution (Obligatoire)</b>	
+ zonesAgricoles	Activité ou usage agricole (doit insérer des valeurs d'usages ?)
+ zonesMaraichage	
+ zonesPrairies	
+ quantitéHaies	
+ zonesVergers	
+ zonesVignobles	
+ tailleParcellesAgricoles	
+ diversitéCultures	
+ agricultureUrbaine	

Partageons-nous cette proposition issue des contributions?

Quels modifications / ajouts apporter pour compléter ces valeurs?

#### Décision du GT Standard :

Pour les valeurs des dynamiques portant sur « Artificiel », « milieu naturel », « agricole », « milieu humide/eau » reprendre le Standard OCS GE / Couverture des sols en laissant libre de choix.

Les Valeurs portant sur « milieu humide / eau »	TYPE ENUMERE OCS APRES CONTRIBUTIONS
ObjetEvolution (Obligatoire)	
+ zonesGlaciers	Neve et glacier
+ continuitéEcologique	Milieus ouverts
+ zonesEauxMaritimes	
+ positionTraitDeCote	+PositionTraitDeCote
+ zonesHumides	
+ quantitéEauxTerrestres	
+ ouvragesEau	+ ouvragesEau (Bassines et retenues collinaires)

Partageons-nous cette proposition issue des contributions?

Quels modifications / ajouts apporter pour compléter ces valeurs?

#### Décision du GT Standard :

Pour les valeurs des dynamiques portant sur « Artificiel », « milieu naturel », « agricole », « milieu humide/eau » reprendre le Standard OCS GE / Couverture des sols en laissant libre de choix.

Les Valeurs portant sur « Energie »	
ObjetEvolution (Obligatoire)	TYPE ENUMERE OCS APRES CONTRIBUTIONS
+ énergiesRenouvelables	Energie renouvelable
+ énergieEolienne	Energie renouvelable
+ énergieSolaire	Nucléaire
+ énergiesHydraulique	
+ énergiesBiomasse	
+ énergieGéothermique	

Partageons-nous cette proposition issue des contributions?  
 Quels modifications / ajouts apporter pour compléter ces valeurs?

#### Décision du GT Standard :

Création d'une valeur générique « Energie » qui comprend les valeurs proposées, « Energie renouvelable » et « nucléaire »

Autres valeurs	TYPE ENUMERE OCS APRES CONTRIBUTIONS
<b>ObjetEvolution (Obligatoire)</b>	
+ risque	
+ zonesIncendrées	+ zonesIncendrées
+ zonesSubmersion	
+ pointDeVueEmblématique	+ pointDeVueEmblématique
+ patrimoine Culturel	+ patrimoine Culturel
+ patrimoine Naturel	+ patrimoine Naturel
+ frequentationTouristique	
+ autre	+ autre
	Pollution lumineuse

Partageons-nous cette proposition issue des contributions?

Quels modifications / ajouts apporter pour compléter ces valeurs?

**Décision du GT Standard :**

Conserver la valeur « Autre »

Créer la valeur « pollution lumineuse »

## Décisions du GT Standard (récapitulatif des valeurs dynamiques)

- Pour les valeurs des dynamiques portant sur « Artificiel », « milieu naturel », « agricole », « milieu humide/eau » reprendre le Standard OCS GE / Couverture des sols en laissant la liberté de choisir le niveau de détail de la classification
- Créer une nouvelle valeur générique « Energie » (qui comprend les ENRS et EPR). Il est à noter les travaux en cours sur le Standard ENR avec l'IGN qui pourrait être mobilisé dans le Standard Paysage pour compléter ces valeurs (à reprendre si besoin lors de la dernière mouture du Standard paysage).
- Créer nouvelle valeur « Pollution lumineuse ».
- Conserver la valeur « Autre »

L'ensemble de ses valeurs ainsi recomposées constituent les valeurs des dynamiques paysagères pour le Standard. Pour la phase de test, un point d'attention sera porté sur les dynamiques pour apprécier leur fonctionnalité.

## DECISION DU GT STANDARD DU 10/10/2023

1. VALIDATION DE LA PHASE PROJET DU STANDARD,
2. LANCEMENT DE LA PHASE TEST DU STANDARD  
(MI NOVEMBRE 2023 – MI JANVIER 2023)